

DELIBERATION RELATIVE A LA COMPOSITION ET A L'ELECTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHES DE LA CCIR NORMANDIE

L'Assemblée Générale de la CCIR Normandie, réunie en sa séance du 16 décembre 2016,

- VU le Code du commerce,
- VU la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services,
- VU le décret n° 2010-1463 du 1er décembre 2010 mettant en œuvre la réforme du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie,
- VU le décret n°2015-1629 du 10 décembre 2015 portant création de la CCI de région Normandie,
- VU l'assemblée générale d'installation de la CCIR Normandie en date du 18 novembre 2016,
- VU l'article 5.1.5 du règlement intérieur de la CCIR Normandie relatif à la commission consultative des marchés,

Considérant que la commission est composée de 6 membres ayant voix délibérative (6 titulaires et 6 suppléants) parmi les membres élus de la chambre désignés par l'assemblée générale en dehors du président, du trésorier et de leurs délégataires,

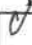
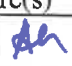
Considérant les candidatures recueillies au sein de l'assemblée générale de la CCIR Normandie,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE

- Pierre MICHEL,

en qualité de Président de la commission consultative des marchés

Paraphes	
Pdt	Secrétaire(s)
	

DESIGNE

- Hervé LEVASSEUR,
- Daniel DUFEU,
- Fabienne NICOLLE,
- Béatrice GAVEAU-BONDU,
- Aude TOURRES,

en qualité de membres titulaires de la commission consultative des marchés

DESIGNE :

- Jean-Jacques GASLY,
- Franck GOUIX,
- Léa LASSARAT,
- Didier MAUDELONDE,

en qualité de membres suppléants de la commission consultative des marchés

DIT que la présente délibération sera transmise Madame la Préfète de la Région Normandie pour approbation.

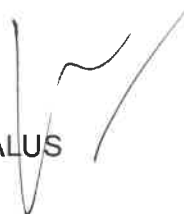
Par : 100 % de voix pour, 0 % de voix contre, 0 % d'abstention.

A Saint-Contest, le 16 décembre 2016

Le Président

Le(s) Secrétaire(s)

Vianney de CHALUS



Aline LOUISY-LOUIS Jean-Michel COSTASEQUE

